

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY.

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Sylvie ASSELIN, M. Manoël DUDOUIT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 24 mars 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Délib. n°2024-029 : Vote des taux de fiscalité 2024

Pour rappel, les taux de fiscalité à voter sont des **taux de convergence** vers lesquels doivent tendre les taux des communes historiques (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) au terme de la période d'harmonisation s'achevant en 2028. Ce processus d'intégration fiscale a été instauré en 2016 (fusion Condé/Mesnil-Raoult) puis modifié en 2017 (fusion Condé/Troisgots).

Pour cette année, l'Etat a décidé d'augmenter les bases fiscales (+ 3,86 %), à un taux inférieur à l'année précédente (+ 7,13 % en 2023), mais qui reste à un niveau élevé comparé aux années antérieures.

Pour information, la taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires et aux meublés, mais plus aux résidences principales depuis la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

▪ **Voter les taux de fiscalité 2024 comme suit :**

- | | |
|---|-----------|
| - Taxe d'habitation | : 6,00 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | : 32,41 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) | : 27,38 % |

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 050-200063592-20240404-DELIB2024_029-AU

- Etant entendu qu'il s'agit de taux de convergence à atteindre au terme de la période de lissage des 12 ans (2028), suite à la création de la dernière commune nouvelle au 01/01/2017 entre Condé-sur-Vire et Troisgots.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

